

Conditions d'abonnement Prosu BV 01-01-2025

Article 1 : Définitions

Abonné

La personne physique ou morale ayant conclu un Contrat d'Abonnement.

Abonnement

Voir Contrat d'Abonnement.

Contrat d'Abonnement

Le contrat entre l'Abonné et Prosu BV en vertu duquel l'Abonné, moyennant paiement :

(i) reçoit un nombre prédéfini d'éditions du Journal et/ou du Magazine Professionnel ; ou

(ii) reçoit le Journal et/ou le Magazine Professionnel pendant une période initiale déterminée ; et/ou

(iii) bénéficie d'un accès pendant une période déterminée à une ou plusieurs publications numériques ou contenus numériques spécifiés dans le Contrat d'Abonnement, liés au Magazine Professionnel.

Le Contrat d'Abonnement inclut également un abonnement d'essai, qu'il soit payant ou gratuit.

Prosu BV

Prosu BV, dont le siège social est situé à Ijsbaanlaan 13, 8252 AS Dronten, enregistré auprès de la Chambre de Commerce sous le numéro 39068109, numéro de TVA 806997539B01.

Conditions d'Abonnement

Les présentes conditions d'abonnement.

Service Client

Le service client du Journal et/ou du Magazine Professionnel, joignable via klantenservice@prosu.nl, par téléphone au 0320 286940, ou via le site web du Magazine Professionnel concerné.

Magazine Professionnel / Journal

Un Magazine Professionnel ou Journal publié par Prosu BV.

Article 2 : Généralités

1. Les présentes Conditions d'Abonnement s'appliquent à :
 - i. Les Contrats d'Abonnement concernant :
 - a) Les Journaux ;
 - b) Les Magazines Professionnels ;
 - c) Les publications numériques/contenus numériques liés aux Journaux ;
 - d) Les publications numériques/contenus numériques liés aux Magazines Professionnels.
2. En concluant un Contrat d'Abonnement avec Prosu BV, l'Abonné est réputé avoir pris connaissance des présentes Conditions d'Abonnement et les avoir expressément acceptées.
3. Toute dérogation aux présentes Conditions d'Abonnement ne peut être effectuée que par écrit et avec l'accord explicite de Prosu BV ; dans ce cas, les autres dispositions des présentes Conditions d'Abonnement restent pleinement en vigueur.

4. Prosu BV se réserve le droit de modifier les présentes Conditions d'Abonnement. L'Abonné est donc invité à consulter régulièrement la version actuelle des Conditions d'Abonnement.
5. Les Conditions d'Abonnement modifiées s'appliquent à toutes les Conventions d'Abonnement existantes et futures à compter de leur date d'entrée en vigueur, y compris celles conclues avant leur modification.
6. Le Contrat d'Abonnement peut être conclu oralement, par écrit ou électroniquement (via le site web). Un Contrat d'Abonnement est formé dès que Prosu BV confirme cet accord par écrit ou électroniquement à l'Abonné, ou dès que Prosu BV commence à exécuter le Contrat d'Abonnement.
7. Prosu BV se réserve le droit de refuser, sans avoir à en justifier la raison, une demande de conclusion d'un Contrat d'Abonnement.
8. Le Journal et le Magazine Professionnel se composent d'un nombre non spécifié de cahiers ou de publications supplémentaires par édition. Prosu BV est libre de modifier la composition (taille, contenu et mise en page) et la fréquence de publication du Journal et du Magazine Professionnel, sans notification préalable à l'Abonné, à condition qu'une proportion raisonnable soit maintenue entre le tarif de l'abonnement et les prestations fournies par Prosu BV.
9. Prosu BV est en droit de cesser, sans donner de raison, la publication du Journal, du Magazine Professionnel ou de l'édition numérique concernée par l'abonnement à tout moment. Dans ce cas, l'Abonné a droit à un remboursement (partiel) du montant de l'abonnement payé à l'avance.

Abonnements d'essai

10. Les abonnements d'essai peuvent être souscrits une seule fois. Les abonnements d'essai comprennent tous les abonnements qui se terminent automatiquement dans un délai maximal de 3 mois et peuvent être souscrits via le site web, les salons ou d'autres actions spéciales.

Durée et résiliation

11. Un Contrat d'Abonnement peut commencer à tout moment et est conclu pour la période initiale convenue ou pour le nombre d'éditions convenu. Ensuite, sauf résiliation en temps opportun, il est automatiquement renouvelé pour une durée indéterminée, sauf indication contraire dans le contrat. Le renouvellement automatique se fait au tarif d'abonnement en vigueur à ce moment-là, sauf si l'Abonné résilie le Contrat d'Abonnement au plus tard un mois avant la fin de la période d'abonnement en cours. Pendant la première période d'abonnement, celui-ci ne peut être résilié qu'à la fin de la période convenue. La résiliation peut se faire par téléphone, par écrit ou via le formulaire de contact sur la page du Service Client.
12. Après la première année d'abonnement, l'Abonné peut résilier son abonnement mensuellement. Pour exercer ce droit, l'Abonné doit notifier formellement à Prosu BV (par e-mail, téléphone, en ligne ou par courrier) que l'abonnement doit être résilié.

13. Les résiliations sont confirmées par écrit par Prosu BV à l'Abonné, ce qui constitue la preuve que la résiliation a été reçue et traitée.
14. Si le Contrat d'Abonnement concerne un abonnement d'essai, le Contrat d'Abonnement prend fin automatiquement à l'expiration de la période convenue.
15. Des informations sur la durée de votre Contrat d'Abonnement peuvent être obtenues auprès du Service Client de Prosu BV via courrier, téléphone ou le site web lié au Magazine Professionnel. Les coordonnées figurent également dans l'ours du Magazine Professionnel ou du Journal, ou sur le site web (dans le cas d'une édition numérique).

Droit de rétractation

16. L'Abonné, en tant que consommateur, a le droit de résilier le contrat dans un délai de quatorze jours sans avoir à fournir de justification. Ce délai commence à courir à partir du jour de la livraison du premier Magazine Professionnel à l'abonné.
17. En cas d'exercice du droit de rétractation, le produit livré doit être retourné à Prosu BV dans un délai de 14 jours.
18. Le remboursement de l'abonnement déjà payé sera effectué dans un délai de trente jours après la réception de la rétractation et uniquement après le retour du produit. L'Abonné, en tant que consommateur, doit fournir à Prosu BV un numéro de compte bancaire pour le remboursement.

Livraison

19. Prosu BV s'efforcera d'assurer une livraison ponctuelle et correcte du Journal et du Magazine Professionnel. Prosu BV se réserve le droit de ne pas publier le Journal ou le Magazine Professionnel les jours fériés reconnus.
20. Prosu BV est en droit d'interrompre la livraison du Journal ou du Magazine Professionnel si le paiement n'est pas effectué à temps après un rappel.
21. Si la livraison du Journal n'a pas eu lieu et que cela est signalé dans un délai de 5 jours ouvrables, Prosu BV peut choisir de renvoyer l'exemplaire, de créditer l'exemplaire ou de prolonger le Contrat d'Abonnement d'une édition. Pour le reste, l'Abonné n'a droit à aucune compensation concernant un exemplaire non livré.
22. L'Abonné n'a pas droit à une prolongation du Contrat d'Abonnement ou à un crédit pour les exemplaires non livrés pendant une ou plusieurs éditions si la non-livraison du Journal ou du Magazine Professionnel est due à un cas de force majeure tel que défini aux points 41 à 46 des présentes Conditions d'Abonnement.
23. Les réclamations concernant la livraison du Journal ou du Magazine Professionnel ne donnent pas à l'Abonné le droit de suspendre totalement ou partiellement le paiement du tarif d'abonnement dû.
24. Prosu BV ne saurait être tenue responsable de quelque manière que ce soit des dommages (indirects) que l'Abonné subit ou pourrait subir en raison d'une livraison tardive du Journal ou du Magazine Professionnel.

Prix et conditions de paiement

25. Le paiement des frais d'abonnement doit être effectué avant chaque période d'abonnement, selon le mode accepté par l'Abonné lors de la souscription de

l'abonnement. En cas de paiement par carte de crédit, le montant sera immédiatement débité de la carte fournie par l'Abonné.

26. Le paiement d'une facture doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la date de facturation, sauf accord écrit contraire.
27. En cas de non-paiement dans les délais ou de rejet d'une autorisation de prélèvement automatique, l'Abonné est, sans mise en demeure, automatiquement en défaut et tenu de verser les intérêts légaux (commerciaux). Si l'Abonné ne paie pas intégralement après un rappel, il est également tenu de payer à Prosu BV des frais extrajudiciaires, correspondant à 15 % du montant principal avec un minimum de 40 €. Si l'Abonné n'agit pas dans l'exercice d'une profession ou d'une activité commerciale et qu'il ne paie pas après l'expiration du délai mentionné dans un préavis de 14 jours, Prosu BV a droit à une indemnité équivalente au montant maximal légalement autorisé pour les frais de recouvrement extrajudiciaires, tel que défini et calculé conformément au décret sur l'indemnisation des frais de recouvrement extrajudiciaires.
28. Si le paiement de l'abonnement n'est toujours pas reçu après un rappel, Prosu BV se réserve le droit de résilier unilatéralement l'abonnement avec effet immédiat.
29. Tous les prix des abonnements sont indiqués en euros et incluent la TVA. Les prix d'abonnement en vigueur sont disponibles sur le site web ou dans l'ours du Magazine Professionnel ou du Journal.
30. Prosu BV se réserve le droit de modifier les prix des abonnements au cours de la durée de l'abonnement. Toute modification du prix de l'abonnement sera publiée, avant son entrée en vigueur, dans l'ours du Journal ou du Magazine Professionnel concerné. Dans le cas d'un abonnement à une édition numérique, cela sera publié via le site web proposant l'édition numérique concernée. Le nouveau prix d'abonnement s'applique à tous les Contrats d'Abonnement en cours à compter du prochain paiement. Si l'augmentation du prix de l'abonnement a lieu dans les trois mois suivant la conclusion du Contrat d'Abonnement, l'Abonné a le droit de résilier le Contrat d'Abonnement.
31. Les questions et réclamations concernant les factures ou les prélèvements automatiques doivent être adressées au Service Client du Journal ou du Magazine Professionnel concerné dans un délai maximum de huit jours après réception de la facture ou du prélèvement automatique.

Modifications

32. En cas de déménagement, l'Abonné doit communiquer sa nouvelle adresse par écrit à Prosu BV au moins trois semaines avant la date prévue du déménagement. Dans la correspondance, l'Abonné doit mentionner l'ancienne et la nouvelle adresse, ainsi que la date à partir de laquelle il souhaite recevoir le magazine à la nouvelle adresse.
33. L'Abonné est responsable de l'exactitude des informations concernant l'adresse et le nom communiquées à Prosu BV. Toute inexactitude dans ces informations doit être signalée à Prosu BV dès que possible.

Litiges

34. Tous les Contrats d'Abonnement et les présentes Conditions d'Abonnement sont exclusivement soumis au droit néerlandais.

35. Si une disposition des présentes Conditions d'Abonnement s'avère invalide, les autres dispositions restent pleinement en vigueur. La disposition invalide sera remplacée par une disposition valide qui reflète autant que possible l'intention de la disposition invalide.
36. Les présentes Conditions d'Abonnement entrent en vigueur le 1er janvier 2025.

Confidentialité et Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

37. Prosu BV est responsable du traitement des données personnelles collectées lors de la souscription de nouveaux abonnements. Ces données personnelles sont utilisées, entre autres, pour l'exécution du Contrat d'Abonnement. Plus d'informations sur le traitement des données personnelles sont disponibles à l'adresse suivante :
[:https://prosu.nl/content/uploads/2024/08/Privacyverklaring-Prosu.pdf](https://prosu.nl/content/uploads/2024/08/Privacyverklaring-Prosu.pdf)

Droits de propriété intellectuelle

38. Tous les droits de propriété intellectuelle, y compris les droits d'auteur, les droits sur les bases de données et les droits de marque concernant (le contenu de) la Gazette, le Magazine Professionnel et/ou les publications numériques appartiennent à Prosu BV ou aux auteurs concernés. Tous ces droits sont expressément réservés.
39. Rien ne peut être reproduit, stocké (autrement que pour un usage personnel) dans une base de données automatisée et/ou rendu public de quelque manière que ce soit à partir de la Gazette, du Magazine Professionnel et/ou des publications numériques, sans l'autorisation écrite préalable de Prosu BV.

Questions ou réclamations

40. Pour toute question ou réclamation, l'Abonné peut contacter Prosu BV via les coordonnées du Service Client mentionnées à l'article 1 des présentes Conditions d'Abonnement. L'Abonné doit signaler toute réclamation dans les 5 jours ouvrables suivant la date normale de livraison à Prosu BV. Prosu BV examinera la réclamation et enverra une réponse à l'Abonné dans un délai de deux semaines.

Responsabilité et force majeure

41. Prosu BV n'est responsable des dommages subis par l'Abonné que si ces dommages résultent d'un acte ou d'une omission intentionnels imputables à Prosu BV ou si ces dommages relèvent de la responsabilité de Prosu BV en vertu des dispositions légales. Cette responsabilité est limitée au montant prévu dans le Contrat. Prosu BV n'est pas responsable des dommages résultant de l'utilisation, par l'Abonné, de tout service ou article fourni par Prosu BV, sauf en cas de responsabilité prévue par les dispositions relatives à la responsabilité du fait des produits, telles que définies aux articles 6:185 et suivants du Code civil néerlandais.
42. Prosu BV n'est pas responsable des coûts ou dommages causés par un manquement résultant d'un cas de force majeure. La force majeure inclut, mais sans s'y limiter : guerre, émeutes, sabotage, boycotts, grèves, occupations, blocages, maladie du personnel de Prosu BV, défaillance des fournisseurs et/ou transporteurs de Prosu BV, mesures gouvernementales (y compris celles de gouvernements étrangers), catastrophes naturelles, conditions météorologiques extrêmes, foudre, incendie, explosions et fuite de substances ou de gaz dangereux. En cas de force majeure, Prosu BV a le droit de suspendre l'exécution du Contrat d'Abonnement aussi longtemps que la situation persiste ou, à sa discrétion, de résilier totalement ou partiellement le Contrat d'Abonnement.
43. L'article 42 ne s'applique pas en cas d'intention ou de négligence grave de la part de Prosu BV. L'Abonné doit prouver qu'il y a eu intention ou négligence grave de la part de Prosu BV.

44. Prosu BV ne garantit pas l'accès ininterrompu ou sans entrave à l'édition numérique pour l'Abonné. Cela n'affecte pas l'obligation de Prosu BV de s'efforcer de garantir que l'Abonné puisse accéder aux publications numériques conformément au Contrat d'Abonnement.
45. L'Abonné n'est pas autorisé à compenser une éventuelle demande de dommages et intérêts avec un montant qu'il doit à Prosu BV.
46. Les présentes Conditions d'Abonnement, y compris les prix des abonnements, sont sous réserve d'erreurs typographiques et d'impression manifestes.

Annexe I : Formulaire type de rétractation

Formulaire type de rétractation

(à remplir et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À : [nom de l'entreprise]

[adresse géographique de l'entreprise]

[adresse e-mail ou adresse électronique de l'entreprise]

Je/Nous* vous informe/informons* par la présente que je/nous* souhaite/souhaitons* me/nous rétracter du contrat portant sur :

la vente des produits suivants : [désignation du produit]*

la fourniture du contenu numérique suivant : [désignation du contenu numérique]*

la prestation du service suivant : [désignation du service]*,

Commandé le*/reçu le* [date de commande pour les services ou de réception pour les produits]

[Nom du ou des consommateurs]

[Adresse du ou des consommateurs]

[Signature du ou des consommateurs] (uniquement si ce formulaire est soumis sur papier)